



Fonctionnement du conseil

- travail en groupes, par commissions thématiques
- intervention de personnes extérieures pour prêter main forte aux conseillers et enrichir les projets
- réunions les mercredis après-midis ou les samedis (à convenir avec les jeunes élus)
- encadrement d'1 ou 2 adultes membres de la commission actions sociales / CMJ



Les élections 2023 :



Quand ?

Pour les écoliers et collégiens de Mayet :

- jeudi 19 octobre
- vendredi 20 octobre



Pour les écoliers et collégiens hors Mayet :

- samedi 21 octobre de 10h à 11h

Que faut-il apporter ?

- Sa carte électorale signée



Le dépouillement ?

- Samedi 21 Octobre à 11h en mairie.



Les résultats ?

Ils seront affichés en mairie et chaque candidat recevra un courrier.

Et moi ? Qu'est ce que j'y gagne ?



Donner ton avis



T'ouvrir aux autres



Échanger des idées



Gérer un budget



Travailler dans un projet commun pour le bien de tous



2023-2025 CONSEIL MUNICIPAL JEUNES DE MAYET



Deviens candidat !

C'est quoi un CMJ ?

- C'est comme le conseil municipal, qui est composé d'adultes élus, mais avec des jeunes, élus par les enfants de la commune. Ainsi tu t'inities au fonctionnement démocratique.
- C'est une quinzaine de conseillers, âgés de 9 à 14 ans, qui habitent Mayet et qui se voient régulièrement au sein de la mairie, pour réfléchir ensemble et mettre des projets communs en place.
- C'est un moyen pour vous, les jeunes citoyens de Mayet, de vous exprimer, de découvrir, de partager et d'agir pour votre génération et pour votre ville.
- Les membres du CMJ sont encadrés et accompagnés par 5 membres de la commission actions sociales (Pierre Ouvrard – le maire, Delphine Bateau - adjointe, Daniel Hamonic - élu, Fanny Monsaint élue et Karine Rival).



Pour devenir élu(e) du CMJ, il faut :

Etre né entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2014. (être élève de CM1 à la 4ème) et habiter Mayet.

Déposer sa candidature et les documents nécessaires* à la mairie avant le 2 OCTOBRE 2023 à 18h être élu par les jeunes citoyens de Mayet

* documents à fournir :

- ✓ Déclaration de candidature
- ✓ Autorisation parentale
- ✓ Profession de foi

Ta mission de conseiller municipal jeune :

- Devenir le porte-parole des jeunes habitants de Mayet
- Améliorer la vie des jeunes et de tous les habitants au quotidien
- Monter des projets et les concrétiser, être informé(e) des projets des élus adultes, participer aux événements de la commune (commémorations, fêtes du village, ...)



un candidat
est élu
pour 2 ans.

